



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 379-2023 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXATION, LES COMPENSATIONS, LES TARIFICATIONS ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que :

Lors d'une séance extraordinaire de son conseil tenue, 11 décembre 2023 la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le règlement intitulé « *Règlement numéro 379-2023 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2024* ».

Ce règlement a pour but de fixer les taux de taxation, de compensations, les tarifications et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024.

Donné à Sainte-Christine ce 12 décembre 2023.

La directrice générale et
greffière-trésorière,

Heidi Bédard